



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 06 septembre 2017

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée

MM. CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel,

Absents : MM. CALERO Jérémy, CODINA Bernard excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2017

1. Commerce multi-services
2. Projets investissements 2018
3. Convention mise à disposition police municipale
4. Convention ANTAI
5. Nomination coordonnateur recensement et agents recenseurs
6. Eclairage public
7. Formation CQP Animateur de Loisir Sportif
8. Décision modificative

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour.

Pour ce faire, le point 2 « Projets investissements 2018 », sera présenté après le point 8 « Décision modificative ».

Modification acceptée à l'unanimité.

Le compte-rendu du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Commerce multi-services

Monsieur le Maire Monsieur rappelle à l'assemblée qu'un éventuel repreneur s'est présenté pour le commerce multi-services ; il s'agit d'un boulanger-pâtissier qui assurerait également une partie épicerie.

Le Conseil Municipal approuve la reprise du commerce multi-services, valide la possibilité d'un geste financier par rapport au premier loyer et fixe le loyer mensuel à 600.00 €.

(Délibération 2017-38).

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	10
Contre	0

Suite à un dégât des eaux, le plafond du commerce multi-services doit être refait ; le sinistre a été déclaré à l'assurance et un rendez-vous est prévu avec l'expert le 26 septembre.

2. Convention mise à disposition police municipale

La commune a la possibilité de passer une convention avec la police municipale de Villemoustaussou pour bénéficier de la présence d'un policier municipal quelques heures par semaine.

Les policiers exécuteront des tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publics et notamment : application des arrêtés municipaux, relevé des infractions au stationnement, au Code de la Route, dépistage alcoolémie et stupéfiants, surveillance du domaine public, nuisances sonores...

Le temps de présence est fixé par les collectivités ; la commune de Villemoustaussou propose de mettre à disposition un agent 2 heures par semaine. Les passages ne se feront pas à jours fixes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition d'un policier municipal sur la commune et la signature d'une convention avec la commune de Villemoustaussou.

(Délibération 2017-39)

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	10
Contre	0

3. Convention ANTAI

La commune de Villemoustaussou est équipée pour le traitement automatisé des infractions et a signé une convention avec la Préfecture qui agit pour le compte de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatique des Infractions).

Pour que le policier municipal qui sera mis à disposition puisse utiliser ce traitement automatisé sur Villalier, la commune doit également signer la convention avec la Préfecture. Cette convention a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec la Préfecture pour le traitement automatisé des infractions.

(Délibération 2017-40)

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	10
Contre	0

4. Nomination coordonnateur recensement et agents recenseurs

Le recensement de la population sur la commune va avoir lieu en 2018, du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Ce recensement initié par l'INSEE est réalisé et géré par la commune qui doit mettre en place tous les moyens nécessaires et notamment la nomination d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint ; ainsi que la nomination d'agents recenseurs.

Il est proposé de nommer en tant que coordonnateur et coordonnateur adjoint le personnel administratif de la mairie et de retenir des agents recenseurs parmi le personnel communal à temps non complet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination du personnel administratif en tant que coordonnateur principal et coordonnateur adjoint ; approuve à l'unanimité la nomination d'agents communaux à temps non complet en tant qu'agents recenseurs.

(Délibération 2017-41)

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	10
Contre	0

5. Eclairage Public

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit (sauf axes des départementales) dans un souci de préservation de l'environnement mais également en vue de réaliser des économies financières.

Plusieurs communes de l'Aude se sont déjà engagées dans cette démarche.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à une extinction de l'éclairage public, que ce soit totale ou partielle (par rotations).

Le Conseil Municipal opterait plutôt pour une étude de faisabilité pour baisser l'intensité de l'éclairage public. (Délibération 2017-42)

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	2
Contre	8

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que l'association « AGIR pour l'environnement » organise depuis 9 ans, une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse « Le jour de la nuit » (le samedi 14 octobre). Cet événement est soutenu par de nombreux partenaires dont l'Association des Maires de France.

Chaque collectivité a la possibilité de s'inscrire et de proposer des animations autour de ce thème.

6. Formation CQP Animateur de Loisir Sportif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de prise en charge d'une formation d'Animateur de Loisir Sportif, formulée par Mlle OUAFFAI Stéphanie, en Contrat d'Avenir depuis 2 ans à temps complet.

Cet agent débute sa dernière année de contrat aidé (fin au 31/08/2018).

Dans le cadre d'un contrat emploi avenir, l'employeur bénéficie d'un remboursement correspondant à 90 % du salaire net et d'une exonération d'un part des cotisations patronales.
(pour un salaire mensuel net de 1 212 € et 200 € de cotisations patronales : remboursement de 1 110 €. Coût mensuel : 302 €).

Le principe d'un contrat d'avenir est que l'employeur s'engage sur la qualité de l'emploi, le parcours d'insertion et de qualification proposé.

Cet agent, dans sa première année, a préparé et obtenu le BAFA et souhaiterait, pour mieux se qualifier, effectuer un certificat de qualification professionnelle animateur de loisir sportif.

Cette formation est proposée par la FAOL Formation, du 02 octobre 2017 au 16 janvier 2018 (179 h de formation), pour un coût de 1 500.00 € TTC.

Après délibération, après s'être interrogé sur la nécessité de remplacer l'agent pendant sa formation, le Conseil Municipal approuve la prise en charge de la formation Animateur de Loisir Sportif.
(Délibération 2017-43)

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	6
Contre	4

7. Décision modificative

Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier de Carcassonne Agglomération demande de régulariser des immobilisations par opération d'ordre budgétaire.

Il convient donc de prévoir l'ouverture des crédits suivants :

Désignation	Recettes investissement Ouverture de crédits	Dépenses investissement Ouverture de crédits
Compte 238 chapitre 041	+ 14 428.50 €	
Compte 2315 chapitre 041		+ 14 428.50 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2

VOTANTS	10
Abstentions	0
Pour	10
Contre	0

8. Projets investissements

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour une réflexion sur les projets 2018.

Après avoir fait un point sur les projets 2017, le Conseil Municipal propose comme projets d'investissements 2018 :

- RD 620
- mise en sécurité RD 38 Route de Malves
- démolition WC publics
- mobilier salles municipales
- matériel et outillage
- toits bâtiments publics.

Informations et questions diverses

- Convocation conseil municipal : il est proposé au Conseil de recevoir uniquement les convocations par mail.
- Agence Postale Communale : le mobilier pour agencer l'agence postale communale est en cours de livraison.
- Rentrée scolaire : la rentrée s'est bien passée ;
- Associations :
 - le Carré d'As a repris la belote le mercredi soir
 - L'Ecole de Foot demande le terrain le mercredi et le vendredi de 18h à 19h30
 - La Boule Carrée : samedi 16 septembre repas de fin de saison, ouvert à tout le monde.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 40 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO



Place Joë-Bousquet – 11600 VILLALIER
Tél. 04.68.77.13.92 – Fax. 04.68.77.13.34 - E-Mail. commune-de-villalier@wanadoo.fr